

qu'il l'adoptera d'emblée sans l'étudier ou l'examiner. Cette opinion est manifestement injuste; elle nuit à la presse car on peut douter de son jugement. Elle a encore été plus loin en essayant de provoquer une confrontation entre le Sénat et la Chambre des communes. Ce n'est pas de franc jeu, et je reviendrai plus tard sur ce sujet.

En participant à ce débat, je ne perds pas de vue que, au cours des derniers mois, nous avons longuement évoqué la responsabilité des sénateurs d'assurer une représentation plus régionale. Il faut que nous soyons les représentants aussi bien de nos régions que du Canada tout entier.

• (1520)

C'est pourquoi j'ai saisi cette occasion pour m'entretenir avec le premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed, qui est un ami personnel de longue date et je lui ai demandé quelle était la position de son gouvernement et s'il désirait vraiment qu'on remette à un an l'application de la réforme fiscale. Il m'a répondu affirmativement.

Je m'inquiète également du fait que cinq premiers ministres provinciaux, tous jeunes, capables et de différentes affiliations politiques, ont adopté la même position. Le premier ministre Davis de l'Ontario, le premier ministre Hatfield du Nouveau-Brunswick, le premier ministre Schreyer du Manitoba, le premier ministre Blakeney de la Saskatchewan et le premier ministre Lougheed de l'Alberta ont tous pris la même position, indépendamment de leur affiliation politique et de leurs sentiments à l'endroit de ce bill. Ils veulent tous voir retarder son adoption d'une autre année afin d'avoir plus de temps pour aligner leurs programmes sur ce bill. En tant que représentant d'une des régions du Canada, je crois que nous devons en tenir compte.

Honorables sénateurs, le bill C-259, le prétendu bill de réforme fiscale, d'après ce que j'en sais, est le bill le plus volumineux à jamais avoir été présenté au Parlement du Canada. Ce recueil volumineux, détaillé, compliqué de 739 pages, comprenant 332 articles auxquels, jusqu'au 4 décembre, plus de 133 amendements ont été proposés—en plus de ceux qui ont été présentés depuis—est un bill de première importance pour tous les Canadiens, et dont la complexité et les implications ont rarement été égalées dans l'histoire de notre pays.

On parle de réforme fiscale depuis bon nombre d'années mais, tout particulièrement, depuis l'institution, en 1962, de la Commission Carter par le gouvernement Diefenbaker. Il y a ensuite eu le Livre blanc qu'on a discuté pendant deux ans et, en dernier lieu, en juin 1971, le gouvernement a publié son projet de loi.

Le comité permanent du Sénat des banques et du commerce a fait une étude approfondie du Livre blanc et, en règle générale, en a critiqué bon nombre d'articles. C'est tout à l'honneur du gouvernement, je dois le dire, d'avoir accepté plusieurs des modifications recommandées par notre comité. Ce comité a de plus présenté trois grands rapports, dont le dernier fut déposé au Sénat le lundi 13 décembre. On peut donc dire, sans crainte de se tromper, que l'étude du bill par notre comité a été la plus détaillée et la plus approfondie qui ait été faite au Parlement.

[L'honorable M. Cameron.]

Le comité a fait comparaître à titre de témoins plus de soixante spécialistes, dont il a entendu les dépositions et il a scrupuleusement analysé le bill, après quoi il a proposé plusieurs amendements au ministre des Finances.

Lors de son apparition devant notre comité dans l'après-midi du lundi 13 décembre, séance à laquelle je n'ai malheureusement pu assister, le ministre des Finances a promis, sauf erreur, que quelques-uns des amendements ou modifications proposés par notre comité seraient incorporés dans un bill modificateur qui sera présenté au Parlement au cours de la prochaine session.

J'insiste sur le fait que, contrairement à l'impression donnée par plusieurs comptes rendus de journaux, le Sénat, par son comité, et par d'autres de ses membres qui, bien que ne faisant pas partie de ce comité, pouvaient assister à ses audiences, a fait de ce bill l'étude la plus minutieuse et la plus approfondie qu'ait jamais effectuée un groupe parlementaire ou de l'extérieur du Parlement. Il y a néanmoins plusieurs membres du Sénat qui, en raison de leur travail dans d'autres comités ou de leurs diverses autres responsabilités, n'ont pu faire l'étude détaillée qui s'imposait dans le cas d'un bill compliqué comme celui-ci. Aussi importe-t-il, à mes yeux, que le Sénat tout entier puisse non seulement examiner entièrement le bill à l'étude mais l'envoyer au comité, y convoquer des témoins, et examiner tous les détails nécessaires. Voilà pourquoi j'espère que le bill sera soumis au comité et que les membres du Sénat, autres que ceux du comité qui ont déjà examiné le bill plus attentivement que nous ne pourrions le faire durant la semaine ou les dix jours qui nous séparent du 31 décembre, prendront tout le temps nécessaire à leurs yeux pour examiner minutieusement le bill.

Comme on l'a dit au cours des débats, ce bill est l'un des plus importants et des plus lourds de conséquences dont le Parlement ait été saisi depuis des années. Si le Sénat est digne de son nom et des responsabilités qui lui sont confiées, en aucune circonstance il ne doit se laisser réduire à devenir presque le béni-oui-oui de l'autre endroit. A ce sujet, j'aimerais rendre hommage au sénateur Martin, car je pense qu'il s'est donné énormément de peine pour souligner que le Sénat est maître chez lui. Bien entendu, c'est une chose que nous savions tous.

L'honorable M. Flynn: Que voulez-vous dire par «énormément de peine»?

L'honorable M. Cameron: Le sénateur Martin a exhorté les sénateurs de prendre autant de temps qu'il leur paraissait nécessaire pour l'étude de la mesure.

Je voulais déclarer que je suis en faveur de la portée générale de ce bill. Il renferme un grand nombre d'articles bénéfiques, aussi bien que des articles sur lesquels on diverge manifestement d'opinion.

L'honorable M. Choquette: Est-ce un bon bill?

L'honorable M. Cameron: Et il y en a de nombreux sur lesquels, à cette étape-ci, personne ne peut exprimer une opinion faisant autorité. Seule la pratique le permettra.

Parmi les bons points du bill, je signalerais les suivants:

Premièrement, la radiation d'environ 750,000 personnes des listes de contribuables.